



NOUGAT DEPUIS 1848

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS

« LA GRANDE CHASSE AU TRÉSOR »

DU 14 MARS AU 06 AVRIL 2026

ARTICLE 1 — ORGANISATEUR

La société NOUGAT CHABERT ET GUILLOT, Société Anonyme au capital de 600 523,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS-SUR-ISÈRE sous le numéro 401 620 513, dont le siège est situé 4 rue Émile Monier, 26200 Montélimar, ci-après dénommée « société organisatrice », organise un jeu concours avec obligation d'achat intitulé « **La grande Chasse au Trésor** », du **14 mars 2026** au **06 avril 2026** inclus, dans les magasins suivants :

- **Boutique Jaurès** : 140 avenue de Jaurès, 26200 Montélimar
- **Boutique Gournier** : 21 avenue de Gournier, 26200 Montélimar
- **Boutique Provence** : 19 rue Jacques Giraud, 26200 Montélimar
- **Boutique Romans** : centre commercial Marques Avenue – 60 avenue Gambetta, 26100 Romans-sur-Isère

ARTICLE 2 — PRODUITS PARTICIPANTS

La participation nécessite l'achat d'un ou plusieurs des produits suivants :

Œuf métal rempli de nougat — **Réf. 30010350 — 13,30 € TTC**

Œuf métal rempli de nougat — **Réf. 30010360 — 13,30 € TTC**

Certains produits contiennent un **message gagnant (261/2500)** donnant droit à un lot.

Les produits achetés ne seront **ni repris ni échangés**.

Cette opération propose 2500 œufs à la vente, et sera donc soumise à ce stock limite.

ARTICLE 3 — CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à **toute personne physique majeure**, résidant en **France métropolitaine**.

Sont exclus :

- les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus,
- les mandataires sociaux, dirigeants, salariés, administrateurs, collaborateurs permanents ou occasionnels,
- ainsi que les membres de leur foyer.

L'organisateur peut demander tout justificatif pour vérifier l'identité, l'âge et l'adresse du participant. Un refus entraîne l'exclusion.



NOUGAT CHABERT ET GUILLOT

ZAC Les Portes de Provence - 4 rue Emile Monier - BP 64 - F-26202 Montélimar Cedex - FRANCE

Tél. +33 (0)4 75 92 20 20 - contact@nougat-chabert.com - nougat-chabert-guillot.com    

SAS au capital de 664 200 € - APE 1082Z - TVA intracommunautaire FR 10401620513 - RCS ROMANS 401 620 513





NOUGAT DEPUIS 1848

ARTICLE 4 — MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. Achat d'un produit porteur (œuf métal nougat réf 30010350 et/ou 30010360) dans la période du **14 mars 2026** au **06 avril 2026** inclus, dans les magasins participants.
2. Ouverture de l'œuf pour vérifier la présence d'un **message gagnant**.

ARTICLE 5 — DOTATIONS

Gros lot :

- **1 lingot d'or de 2,5 grammes, 99.9% d'or pur**

Lots secondaires :

- Dotations produits : 10 lapins composés d'un assortiment de nougats, et 10 poules composées d'un assortiment de nougats de foire 100gr (disponibles en exclusivités dans nos boutiques participantes à l'opération), d'une valeur de 5.00€ TTC.

Lots **non échangeables, non remboursables, non transférables**.

La société Nougat Chabert et Guillot se réserve le droit de substituer un lot de valeur équivalente en cas de rupture de stock ou de problème majeur.

ARTICLE 6 — REMISE DES LOTS

La remise se fait **uniquement après contact préalable** :  frederic.atger@nougat-chabert.com et en **maines propres**.

La remise :

- est immédiate en magasin pour les lots secondaires : Remises commerciales et dotations en produits
- ou se fait sur rendez-vous pour le gros lot : lingot d'or (plus sensible).

A toutes les présentations des tickets gagnants exigé la remise des documents ci-dessous :

- le ticket gagnant original,
- le ticket de caisse,
- la pièce d'identité du gagnant

Les tickets gagnants peuvent être présentés en magasins jusqu'au 30 Juin 2026, le gagnant est donc soumis à la présentation de son ticket avant cette dite date. Au-delà de cette date le gagnant ne pourra réclamer son lot.



NOUGAT CHABERT ET GUILLOT

ZAC Les Portes de Provence - 4 rue Emile Monier - BP 64 - F-26202 Montélimar Cedex - FRANCE

Tél. +33 (0)4 75 92 20 20 - contact@nougat-chabert.com - nougat-chabert-guillot.com    

SAS au capital de 664 200 € - APE 1082Z - TVA intracommunautaire FR 10401620513 - RCS ROMANS 401 620 513





NOUGAT DEPUIS 1848

ARTICLE 7 — RESPONSABILITÉ

L'organisateur n'est pas responsable :

- de la perte ou détérioration des messages gagnants,
- de la détérioration des produits après achat,
- des fraudes, reventes, ou utilisations frauduleuses,
- des cas de force majeure ou événements externes.

ARTICLE 8 — PUBLICITÉ

La société organisatrice se réserve le droit de publier, sur tout support et dans le monde entier :

- civilité du gagnant,
- prénom,
- première lettre du nom,
- département et ville de résidence,
- photo fournie par le participant (le cas échéant).

Cette utilisation pourra se faire **sans contrepartie ni possibilité d'opposition**, dans le respect des lois sur les données personnelles.

ARTICLE 9 — DONNÉES PERSONNELLES — INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Conformément à la **loi Informatique et Libertés n°78-17** du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent de droits :

- d'opposition (art. 26),
- d'accès (art. 34 à 38),
- de rectification et de suppression (art. 36).

Ces droits peuvent être exercés **par simple demande écrite** auprès de la société organisatrice.

ARTICLE 10 — LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait engager sa responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle devait :

1. annuler le jeu,
2. l'écourter,
3. le proroger,
4. le reporter,
5. ou en modifier les conditions.



NOUGAT CHABERT ET GUILLOT

ZAC Les Portes de Provence - 4 rue Emile Monier - BP 64 - F-26202 Montélimar Cedex - FRANCE

Tél. +33 (0)4 75 92 20 20 - contact@nougat-chabert.com - nougat-chabert-guillot.com

SAS au capital de 664 200 € - APE 1082Z - TVA intracommunautaire FR 10401620513 - RCS ROMANS 401 620 513





NOUGAT DEPUIS 1848

Elle se réserve également la possibilité de **prolonger la période de participation**.

L'organisateur n'est pas responsable :

- des erreurs, omissions, effacements, défauts, vols, destructions ou modifications des inscriptions,
- des déclarations mensongères,
- des tentatives de fraude ou multi-participation,
- des interventions destinées à altérer le bon déroulement du jeu.

Toute fraude entraîne l'exclusion immédiate et définitive des participants concernés et l'annulation du gain.

L'organisateur peut annuler tout ou partie du jeu en cas de fraude. En aucun cas sa responsabilité ne pourra être engagée concernant :

- la qualité du lot,
- la conformité du lot aux attentes du gagnant,
- les dommages éventuels liés à l'usage ou la jouissance du lot.

ARTICLE 11 — ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la société organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement. Le règlement est disponible sur simple demande à la caisse ainsi que sur notre site internet www.nougat-chabert-guillot.com. La société organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

ARTICLE 12 — PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 13 — LITIGES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture du jeu.



NOUGAT CHABERT ET GUILLOT

ZAC Les Portes de Provence - 4 rue Emile Monier - BP 64 - F-26202 Montélimar Cedex - FRANCE

Tél. +33 (0)4 75 92 20 20 - contact@nougat-chabert.com - nougat-chabert-guillot.com

SAS au capital de 664 200 € - APE 1082Z - TVA intracommunautaire FR 10401620513 - RCS ROMANS 401 620 513

